



Brèves Nouvelles

MAI 2011 - n° 111

Association loi 1901, créée en 1966, agréée au titre de l'environnement

Après Fukushima

Le récent séisme au Japon et le raz de marée qui l'a suivi, l'accident nucléaire de Fukushima, oblige à se reposer la question de l'avenir de production d'électricité nucléaire, et de l'énergie en général. Le Conseil d'Administration de Luberon Nature s'en est préoccupé et a dégagé la vision exposée ci-dessous.

Pourquoi soulever cette question dans Brèves Nouvelles, alors que l'objet de Luberon Nature ne concerne pas directement les sujets énergétiques ? Cependant, comme on le voit par exemple avec les éoliennes et les capteurs solaires, comme on l'a vu récemment avec les gaz de schiste, sans même parler de la pollution causée par la combustion du charbon et des autres hydrocarbures, la production d'énergie a des effets environnementaux considérables. Luberon Nature ne peut donc pas se désintéresser d'une question essentielle pour la préservation de la qualité de vie, des paysages et de l'environnement... et peut être pour celle de l'humanité.

Le sujet a été évoqué au cours de plusieurs réunions du Conseil d'Administration et, si chacun des administrateurs a sa propre opinion, la majorité s'est accordée sur la vision exposée ci-dessous, ce qui n'oblige personne à la partager dans son intégralité.



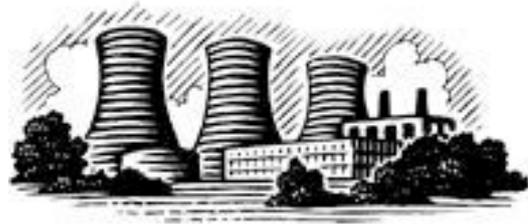
La vague de Tsunami

Les gros accidents nucléaires et leurs conséquences

L'accident de Fukushima est un très gros accident. On peut raisonnablement penser qu'il ne sera pas le plus grave des accidents nucléaires civils ⁽¹⁾, mais il est certain qu'il est aujourd'hui le plus important par les questions qu'il pose.

Le premier accident de cette nature a été, en 1979 celui de Three Miles Island aux Etats Unis. Ce qui en a fait la gravité était déjà une panne du refroidissement après arrêt du réacteur, panne ayant entraîné une fusion partielle du cœur. Cela dit, l'accident a été maîtrisé, quelques milliers de personnes ont été évacuées pendant quelques heures ou quelques jours, et il n'y a pas eu de conséquences plus graves. Cet accident était plutôt rassurant, même s'il a eu un impact psychologique énorme aux Etats Unis, ce qui a entraîné le gel du programme nucléaire américain pendant plus de 30 ans (et sans doute maintenant davantage). Pendant ce temps les Etats Unis sont restés le plus gros émetteur de gaz à effet de serre (GES), donc le plus gros responsable de la dégradation du climat **sur l'ensemble du globe**. Cela ne semble pas les gêner et ils s'accommodent très bien de la croissance de leurs émissions, comme du sabotage de leur environnement par l'exploitation des gaz de schiste, voire du pétrole du Golfe du Mexique.

Le second accident nucléaire, avec cette fois des conséquences extrêmement graves, a été celui de Tchernobyl en 1986. Ce n'est pas le seul accident nucléaire, civil ou militaire, survenu dans l'ex URSS, mais c'est celui qui a été le plus connu dans le monde et sans



doute l'un des plus graves, peut être le plus grave. Là encore il s'agit d'un problème de refroidissement, mais les causes de l'accident et de sa gravité sont connues : un réacteur mal conçu, mal construit, très mal entretenu, des fautes de conduite ahurissantes, une gestion épouvantable de l'accident. Plus qu'un accident nucléaire, c'est un accident soviétique, qui ne met pas en cause les autres centrales. Il a pourtant eu des conséquences considérables au niveau mondial, certaines positives, le renforcement de la sûreté et du contrôle de toutes les centrales, d'autres qu'on peut considérer comme désastreuses, l'arrêt pendant 25 ans du développement du nucléaire. Pendant ces 25 ans la population de la planète a crû de deux milliards, celle des pays développés a continué à augmenter sa consommation d'énergie, d'immenses pays ont émergé avec leur 2,5 à 3 milliards d'habitants, tout ce monde a consommé plus de 200 milliards de tonnes équivalent pétrole (TEP) d'hydrocarbures fossiles, ce qui a très probablement élevé la température moyenne du globe d'un bon demi degré.

Au bout de ces 25 ans, alors que repartaient dans le monde entier les

projets et la construction de nouvelles centrales nucléaires, arrive l'accident de Fukushima, qui touche 4 réacteurs sur les 6 que compte la centrale. Cette fois, il s'agit de réacteurs de conception et de réalisation "occidentale" (même au Japon), assez anciens et sans doute moins sécurisés que d'autres, en particulier ceux en service en France. Quoiqu'en aient dit les médias, leur conduite était certainement convenablement assurée, et la gestion de l'accident a été aussi bonne que possible dans un environnement apocalyptique. Les réacteurs ont d'ailleurs fort bien résisté au séisme pourtant exceptionnellement violent, et personne n'a envisagé de faute de conduite. La cause unique de l'accident a été la mise hors service totale des dispositifs de refroidissement après arrêt par un raz de marée (tsunami) d'une ampleur totalement imprévue. Encore le refroidissement ! La conclusion s'impose : on avait oublié, ou sous estimé, dans l'analyse du projet, certaines des causes potentielles d'accident.

Pour l'avenir deux attitudes sont alors possibles. L'une consiste à dire qu'on ne sera jamais sûr d'avoir tout prévu et qu'il faut donc "sortir du nucléaire" par peur d'une catastrophe dont on ne discerne pas bien les limites. L'autre admet qu'on ne sera jamais sûr d'avoir tout prévu, mais affirme qu'il faut comparer les risques du nucléaire à ceux des autres sources réalistes d'énergie et que cela amène à poursuivre et intensifier son développement, en réévaluant de façon beaucoup plus sévère et à la lumière de l'expérience, en particulier celle de Fukushima, les

risques d'accident de chacun des réacteurs existants ou à venir, et en prenant, réacteur par réacteur, les décisions qui découleront de cette étude.

La poursuite du développement de l'électronucléaire

C'est cette dernière attitude que la majorité du Conseil d'Administration de Luberon Nature privilégie.

Pourquoi ?

La raison se trouve dans la nécessité de sortir (progressivement mais vite) de la civilisation des hydrocarbures fossiles (charbon, pétrole, gaz) qui a révolutionné le monde depuis 200 ans en multipliant par 25 l'énergie utilisée par un Européen moyen. Et l'Européen moyen n'a pas l'intention de renoncer à cet énorme avantage. Que dire d'un Américain qui en dispose de 2 fois plus, ou d'un Chinois qui en a beaucoup moins mais qui a bien l'intention (compréhensible) de rattraper son retard ? Or cette gigantesque consommation d'hydrocarbures fossiles (HCF) dégage des quantités non moins gigantesques de CO2 et autres GES dont l'impact sur le réchauffement de l'atmosphère, et par là sur le climat, présage les pires catastrophes pour l'humanité, peut être sa disparition pure et simple.

Nous avons publié, avec Brèves Nouvelles N° 99 d'octobre 2007, un article intitulé "Climat et Energie : ne pas se tromper de cible" dans lequel nous montrions que la maîtrise du climat ne pouvait être obtenue que par la maîtrise de la consommation des HCF. Le GIEC (Groupe Inter Gouvernemental sur

l'Evolution du Climat) a, en effet, montré que l'augmentation de température moyenne est liée à l'augmentation de la teneur en CO₂ de l'atmosphère, et que celle-ci dépend de la consommation d'HCF. On estime que cette consommation depuis le début de l'ère industrielle (vers 1800) jusqu'à la fin du 20^e siècle est de l'ordre de 300 milliards de TEP. La teneur en CO₂ est, elle, passée de 280 à 370 ppm (soit une augmentation de 90 ppm). De son côté la température moyenne a augmenté de 0,6°, mais il faudrait de l'ordre du siècle pour qu'à teneur en CO₂ constante, la température moyenne se stabilise. On peut raisonnablement estimer que si la teneur en CO₂ restait à 370 ppm (ce qui n'est pas le cas, elle continue à croître), l'augmentation de température moyenne se fixerait à environ 0,8°.

Le GIEC estime que, pour éviter des effets catastrophiques sur le climat (températures extrêmes, sécheresses, inondations, ouragans, etc...), sur la disponibilité de terres agricoles, et sur le niveau des océans (avec les migrations de centaines de millions de personnes), il ne faudrait pas dépasser une élévation de température moyenne de 2°. On voit déjà ce qui est arrivé ces dernières années avec seulement 0,6°. Si l'on estime l'augmentation à 0,8° pour une consommation de 300 milliards de TEP, il nous restait au début du siècle le droit de consommer 450 milliards de TEP (dont 100 l'ont déjà été). Bien sûr, ces chiffres et ces équivalences ⁽²⁾ ne sont que des approximations grossières, mais ils sont suffisants pour esquisser une idée de ce qui nous attend.

Or, la consommation actuelle est d'à peu près 10 milliard de TEP par an, avec une

croissance annuelle de 2 %. Comme il est irréaliste d'espérer arrêter toute consommation dans 30 ans, la raison voudrait qu'on commence à l'abaisser tout de suite et fortement, car il est déjà bien tard. Cela suppose une explosion de la production d'énergie par des sources non carbonées. Ce scénario est hélas improbable et Fukushima ne va pas aider à le réaliser.... Il est à craindre, au contraire, que l'humanité, dans son aveuglement, consomme, à la suite de l'Amérique du Nord, des HCF tant qu'il y en aura. Et il y en a beaucoup. Les réserves connues et assez aisément exploitables peuvent être estimées à 3000 milliards de TEP (essentiellement du charbon). Il faut leur ajouter peut être 2 à 3000 milliards de TEP de réserves moins bien connues et moins faciles à exploiter, appelées non conventionnelles, et dont font partie les gaz de schiste. Et il y a encore des quantités énormes, à peu près inconnues, telles que méthane piégé dans le permafrost, hydrate de méthane au fond des océans, etc....

En reprenant le raisonnement que nous avons fait plus haut, si l'on se contentait d'utiliser les 3000 milliards de TEP bien connues, on augmenterait la teneur en CO₂ d'environ 800 à 900 ppm, et la température moyenne à l'équilibre d'environ 8°, ce qui entraînerait des conséquences sur le climat d'autant plus imprévisibles que le GIEC pense que s'ajouteraient alors celles de l'effet induit sur certains équilibres planétaires, tels que les courants océaniques.... Il suffit, pour avoir une idée sur les bouleversements probables de se souvenir qu'au maximum de la dernière glaciation, alors que la

température moyenne était inférieure de seulement 5° à la température actuelle, le niveau des océans était 150 m plus bas qu'aujourd'hui et que toute l'Europe du Nord y compris la Grande Bretagne, le Nord de l'Allemagne et les Alpes étaient couverts d'une épaisseur de glace de plusieurs kilomètres. La civilisation était celle du paléolithique..., et n'a pu changer qu'avec l'arrivée du climat actuel.

On doit conclure de tout cela qu'il ne faut surtout pas consommer tous les HCF disponibles mais se contenter d'une fraction (un dixième ?) de ceux qui sont aisément accessibles. Faute de quoi, notre civilisation ne survivra pas, l'humanité peut être non plus, et si elle survit ce sera dans des conditions complètement nouvelles et imprévisibles, y compris en nombre.

Faute de pouvoir réduire drastiquement (la diviser par 25 pour un Européen moyen) la consommation d'énergie des 7 milliards d'habitants de la planète, il faut d'urgence et en quantité très importante, des sources d'énergie de substitution. Dans l'état actuel des sciences et de la technique, celles-ci ne peuvent être que le nucléaire et les renouvelables. Nous avons publié, avec Brèves Nouvelles n° 104 de mars 2009, un article intitulé "Energies Renouvelables et Energies Propres" dans lequel nous avons discuté cette question. Disons pour résumer que le nucléaire a montré qu'en 20 ans, en gros de 1965 en 1985, il a été capable de mettre en place une capacité permettant la production de 15% de l'électricité consommée dans le monde (ce qui n'est que 4,5 % de la consommation d'énergie primaire), alors que les renouvelables, hors

biomasse et hydraulique, n'ont en 20 ans, en gros de 1990 à 2010, et malgré des subventions insoutenables, pu mettre en place qu'une capacité capable de produire 2 % de l'électricité mondiale. Ces chiffres éclairent parfaitement, et la taille du problème, et les choix à faire pour répondre au défi que nous avons évoqué.

Bien sûr les renouvelables ont un avenir, surtout l'énergie solaire, mais leurs limitations actuelles les rendent incapables de résoudre le problème à elles seules et à temps. Elles ne pourront être, dans les 30 ans que nous avons évoqués, que des énergies d'appoint. En réalité, celles dont on parle le plus, l'éolien et le solaire, ont deux handicaps qui expliquent la difficulté, la lenteur, et le coût de leur développement. Elles sont très diluées à la surface de la terre et elles sont intermittentes. Il faut par exemple aujourd'hui 250 km² de panneaux solaires ou 3500 éoliennes de 140 m de hauteur pour produire la même quantité d'électricité qu'une tranche nucléaire moderne (1700 Mw). Cela n'est pas définitivement rédhibitoire et ces sources, en particulier le solaire, seront parfaitement adaptées à des régions où la consommation d'électricité est diffuse. Il faudra pour cela les optimiser car leur économie est actuellement très défavorable. Beaucoup de recherche reste à faire, qu'il vaut mieux financer plutôt que de subventionner à grands frais un développement peu efficace parce que prématuré. Il est heureux que le Gouvernement français, par la bouche de son Premier Ministre, ait reconnu le 8 avril dernier qu'"on avait fait n'importe quoi" dans ce domaine "en mettant en

place des tarifs complètement déraisonnables". C'est ce que nous disons depuis des années. Quant à l'intermittence, elle est également intrinsèque et ne peut être corrigée qu'en mettant au point des procédés efficaces et économiques de stockage en masse de l'énergie électrique. En résumé, les énergies renouvelables ont un bel avenir mais en sont aujourd'hui au stade de la recherche pas à celui d'un développement massif, au moins dans nos pays.

Pour les décennies qui viennent, et qui, nous l'avons vu, sont cruciales, il faut choisir entre hydrocarbures fossiles et énergie nucléaire, il n'y a pas d'autre possibilité réaliste. Refuser, et le nucléaire, et les gaz de schiste est, pour être poli, pure niaiserie, surtout si l'on prétend en même temps maintenir, voire développer, le "pouvoir d'achat" dans les pays riches. Il faut donc choisir entre les risques, réels, entraînés par le nucléaire et l'assurance de catastrophe climatique attachée aux hydrocarbures fossiles. La majorité du Conseil de Luberon Nature choisit le nucléaire et ses risques, estimant que l'alternative est de loin pire. Ce n'est pas un choix par enthousiasme ni passion, ni par intérêt, c'est peut on dire le choix du moindre mal.



Bien sûr ce choix implique de militer pour que les risques d'accident soient étudiés de façon beaucoup plus approfondie sur les centrales actuelles comme sur celles du futur, afin d'en revoir la conception, la réalisation, l'implantation, l'exploitation, pour diminuer au maximum le nombre et les conséquences des accidents inévitables. Car il est bien connu qu'il n'y a pas de risque zéro, et il y aura forcément d'autres accidents.

Pourquoi le nucléaire fait-il aussi peur?

Le nucléaire fait peur parce qu'on ne le comprend pas. Il fait peur comme faisait peur la sorcellerie il y a quelques siècles. C'est irrationnel, magique, religieux, mais c'est ainsi. En fait, cette peur est celle d'une agression aussi invisible qu'un mauvais sort et qui entraîne comme lui des effets néfastes, voire la mort, à terme⁽³⁾.

En réalité, toutes les industries, toutes les activités humaines, ont des conséquences qui ne sont pas toutes positives et, si on les regarde objectivement, celles du nucléaire ne sont pas pires que les autres. Ne parlons pas des catastrophes naturelles, séismes, éruptions volcaniques, tempêtes, inondations, tsunamis, etc..., qui ont souvent des effets beaucoup plus graves. Mais notre esprit (et nos médias) sont ainsi faits qu'on a plus parlé en France des trois opérateurs irradiés à Fukushima (avec quelle gravité ?), et soignés, que des 25 à 30 000 disparus du tsunami, dont on n'a même pas retrouvé tous les corps. Mais le tsunami n'est pas de la sorcellerie.

L'industrie chimique aussi fait peur et pour les mêmes raisons. On découvre périodiquement qu'elle est à l'origine de produits susceptibles d'avoir, eux aussi, des effets nocifs à terme. Mais personne n'a jamais envisagé de "sortir de la chimie" à cause des dioxines, du pyralène, du bisphénol A, et autres phtalates, et c'est heureux. Car cela n'est pas de la sorcellerie et on garde suffisamment de raison pour mettre en balance les inconvénients et les avantages. On n'a d'ailleurs pratiquement pas parlé des usines chimiques et des raffineries qui, à la suite du séisme et du tsunami, ont brûlé parfois pendant des jours, en relâchant dans l'atmosphère et dans les eaux des quantités certainement considérables de produits toxiques à effet plus ou moins différé.

En conclusion

Nous ne prétendons pas dicter à chacun ce qu'il doit penser. Nous demandons seulement, qu'avant de se déterminer sur un sujet aussi crucial, chacun prenne en compte dans sa réflexion les trois considérations que nous avons développées, impossibilité de continuer comme maintenant avec les HCF et urgence à changer, incontournabilité du nucléaire pour répondre à ce changement et à cette urgence, irrationalité de la peur du nucléaire.

Et que chacun choisisse la sauce à laquelle il préfère que l'humanité soit mangée.....

Tchernobyl a fait un nombre de victimes inconnu de tout le monde, se situant sans doute entre au maximum 3000 en quelques jours et peut être 20 à 30 000 en quelques décennies. Ces chiffres ne sont absolument pas garantis, mais pas invraisemblables. Mais on ne dit guère que depuis Tchernobyl, il y a eu 150 000 morts officiels dans les mines de charbon, rien qu'en Chine. La réalité est certainement plus élevée, et on ne parle pas de ceux sans doute plus nombreux qui sont morts de silicose 5, 10, 15 ans plus tard. Ce n'est pas de la sorcellerie. Rappelons au passage qu'à Fukushima et jusqu'à maintenant il n'y a, à notre connaissance, aucun mort d'accident nucléaire.

(1) L'Agence pour l'Energie Nucléaire de l'OCDE estime que les rejets radioactifs de l'accident de Fukushima représentent environ 10 % de ceux de Tchernobyl

(2) En particulier, notre raisonnement suppose une proportionnalité entre les effets et les causes (consommation d'HCF, teneur en GES dans l'atmosphère, augmentation de température moyenne), ce qui est certainement assez éloigné de la réalité, mais, par sa simplicité, permet de raisonner et de prendre en compte les informations nouvelles. Les modèles en général utilisés, en particulier par les experts du GIEC, vont dans le même sens, mais sont beaucoup plus sophistiqués et sans doute plus proches de la réalité. Ils ont par contre l'inconvénient d'être opaques, totalement dépendants de l'informatique, ce qui ne permet pas une compréhension directe, ni une critique de bon sens.

(3) Comme celle des sorciers, cette peur se nourrit de beaucoup d'idées fausses largement propagées.

On s'imagine par exemple qu'une centrale nucléaire peut devenir une bombe atomique. C'est inexact et il est aussi impossible de faire une bombe à partir d'une centrale que de produire de l'électricité avec une bombe. Ce n'est pas parce que Fukushima rime avec Hiroshima qu'il faut les assimiler. C'est confondre un char d'assaut avec une brouette.

Beaucoup d'idées fausses concernent les déchets radioactifs. Ceux-ci existent effectivement et constituent l'un des

risques que nous acceptons, et qui sera beaucoup diminué dans l'avenir. Ces déchets ne sont pas, comme beaucoup le croient, des créatures diaboliques. La radioactivité est un phénomène naturel. L'univers, l'intérieur de la terre lui-même en sont baignés, et sans elle la terre serait une planète morte. Globalement, les déchets des centrales sont infimes dans cet environnement naturel, et tout le problème consiste à les y intégrer de façon sûre. C'est possible parce que ces déchets sont parfaitement circonscrits et contrôlés, ce qui n'est pas le cas des GES par exemple, qui sont livrés à eux-mêmes dès leur production, avec les conséquences que nous avons vues. Ces déchets, parce qu'ils sont radioactifs, perdent spontanément leur nocivité au bout d'une période qui, pour un petit nombre d'entre eux, peut être très longue. Mais n'oublions pas que certains produits naturels, le plomb, le mercure, l'arsenic, et bien d'autres, existent aussi dans notre environnement, et qu'eux ne disparaissent jamais. En outre, on sait, et on le fait en France et dans d'autres pays, réduire très sensiblement la quantité des déchets par le retraitement, qui est donc une opération très bénéfique, contrairement à ce que beaucoup s'imaginent. On sait également ramener cette quantité de déchets à très peu de choses mais cela ne deviendra une pratique industrielle qu'avec les réacteurs de génération 4, c'est à dire les surgénérateurs qui sont, eux aussi, présentés par certains comme le mal absolu, ce qu'ils ne sont pas, bien au contraire.

R.S

SOMMAIRE

Fukushima.....	1
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE	
Compte rendu.....	10
SUITE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	
Heureuse issue de notre recours contre une révision simplifiée du POS de Cucuron.....	17
Les résidences de tourisme de Cabrières d'Avignon Fin de recours au Tribunal Administratif.....	18
Les Procédures judiciaires concernant Le Moto Cross de Goult.....	19
VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE	
Balade du 21 avril.....	20
ENVIRONNEMENT ET POINT DE VUE	
Fondation du Patrimoine.....	20
Un patrimoine juif exceptionnel en péril à Cavaillon.....	22

La force d'une association, ce sont ses membres.

Luberon Nature, qui agit au niveau national, au sein des commissions départementales ou auprès du Parc Naturel Régional du Luberon, se fait le porte-parole de ses adhérents, qu'ils soient associatifs ou individuels. Qu'il s'agisse d'urbanisme ou d'environnement, apportez nous votre participation, en particulier les informations disponibles dans vos villages et dans les mairies.

C'est avec vous que se juge notre efficacité.



Place du Village - 84220 GOULT
Tél / Fax : 04.90.04.51.56
E-mail : luberon.nature@wanadoo.fr
<http://luberonnature.monsite.wanadoo.fr>



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 AVRIL 2011

L'assemblée générale ordinaire de l'association LUBERON NATURE, statuant sur l'exercice 2010, s'est tenue à la Maison du Livre et de la Culture de Bonnieux le Mercredi 13 Avril, à 15 h. A cette date, 320 adhérents sur un total de 602 inscrits sont à jour de leur cotisation 2011. Etaient présents 94 adhérents et 122 pouvoirs ont été enregistrés, soit une représentation de 216 personnes. Le quorum étant atteint, l'assemblée a donc pu délibérer valablement.

1 - PREAMBULE

Ione Tézé, Présidente, remercie tous les adhérents, pour leur présence ici aujourd'hui.

Elle met également l'accent sur l'aide efficace apportée par tous ceux qui font remonter vers le bureau les informations sur la vie de leur commune.

De chaleureux remerciement sont également adressés aux généreux membres actifs et bienfaiteurs, en particulier nos mécènes sans lesquels nous ne pourrions pas fonctionner.

A ces remerciements sont liés les administrateurs qui donnent beaucoup de leur temps. Nous avons une réunion de Conseil d'Administration au minimum une fois par mois.

L'association, dont la vocation est la Protection de l'Environnement, souhaiterait ne pas voir 90 % de son temps mobilisés pour de la "Défense" et pouvoir entreprendre des initiatives plus constructives.

Notre mode de fonctionnement :

Informés à l'issue d'une enquête publique de l'existence d'une menace sur l'environnement, nous en vérifions l'importance de l'impact sur l'environnement afin de ne pas être impliqués dans une querelle de voisins... Le Conseil prend la décision de poursuivre ou pas.

L'année a été marquée par la perception de la confiance qui nous est faite ainsi que notre respectabilité.

2 - RAPPORT MORAL

LES AFFAIRES TERMINEES

ou en voie de l'être

Sans recours à la justice :

EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

BONNIEUX : Le golf

En principe sans suite, après la réaction de M. Cardin face à la manifestation menée sur place par les jeunes agriculteurs le 14 Juillet (ils ont menacé M. Cardin de bloquer les entrées de la carrière de Lacoste).

LAURIS : Les serres

Sur la route de Puget, une très grande serre, lieu de culture de spiruline (algues) a été construite au grand détriment du paysage. Nous sommes intervenus, trop tard, mais pensons avoir évité les projets de contagion qui semblaient menacer l'endroit.

EN MATIERE D'URBANISME

CUCURON : la maison de retraite – Menace de construction d'une nouvelle maison de retraite dans une zone agricole et pour ce faire, il y a eu une révision simplifiée du POS pour classer cette zone en Z U

Nous avons fait un recours gracieux puis déposé un recours contentieux. Un accord a été trouvé entre le Maire et le Préfet pour reconstruire la maison de retraite à son emplacement actuel. Nous avons cependant maintenu le recours au Tribunal Administratif pour obtenir l'annulation de la révision simplifiée du POS. Nous venons d'apprendre que le Conseil Municipal avait annulé le vote de cette révision simplifiée.

L'affaire est donc close pour le mieux.

CADENET : La gendarmerie

Le projet était de construire une nouvelle gendarmerie dans le quartier bas, près de la Durance.

Nous avons demandé un déferé préfectoral, le Préfet étant le responsable des affaires militaires sur son territoire.

Un accord a été trouvé entre le Maire de Cadenet et le Préfet pour modifier le lieu de construction de la nouvelle gendar-

merie, L'administration nous a dit que le Préfet avait obtenu l'annulation de la révision simplifiée mais nous n'en avons aucune preuve. Nous ne nous sommes pas acharnés à approfondir car la zone était déjà constructible.

Sans recours à la justice mais avec un début d'action de notre avocat

PUGET SUR DURANCE : Lotissement

Projet d'une trentaine de logements et d'une nouvelle station d'épuration. Un collectif constitué d'habitants de Puget s'est joint à Luberon Nature. Après un dépôt d'une requête gracieuse, restée sans réponse, à l'encontre de deux révisions simplifiées du POS (déc. 2009) nous avons déposé une requête contentieuse. Les élus ont réalisé qu'ils avaient fait fausse route et, ne voulant pas passer en force, ont modifié le projet, revu à la baisse soit, ce qui devient acceptable, 13 logements, et un nouvel emplacement pour la station d'épuration.

Nous souhaitons retirer notre requête. Nous avons reçu le compte rendu de la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre qui annonce le nouveau projet – tout à fait acceptable - mais, pour respecter les différentes étapes juridiques, nous n'avons pas encore demandé officiellement le retrait. L'annonce du nouveau projet n'est pas suffisante car, juridiquement, il manque l'annonce officielle du retrait de la révision simplifiée du POS et, si nécessaire semble-t-il, la réalisation d'une nouvelle révision simplifiée.

LES AFFAIRES EN COURS :

Déjà amorcées l'an dernier

Faisant l'objet d'une action juridique ou susceptible de le devenir

EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

GOULT: Le motocross

Petit rappel : Le site de la Gardi est situé dans un Parc Naturel Régional, une Zone Nature et Silence, Natura 2000, et j'en passe.... Nous avons pris cette énorme affaire en 2008, et obtenu la fermeture du circuit. Restait prévue l'autorisation d'une seule manifestation seule par an en 2009, 2010 et 2011.

Les avocats de la FFM ont trouvé un vice de forme dans un jugement de 2005 qui remet en cause tout ce qui a été jugé et décidé depuis lors, y compris le refus d'homologation. Tout était à recommencer. Le circuit est resté fermé en attendant le verdict final du Tribunal. Depuis 2009, deux fois par an, le moto club organise des compétitions dont le refus d'autorisation est, à chaque fois, contesté et annulé en dernière minute par le Tribunal Administratif. A ce jour la Mairie de Goult et les services de l'Etat (Le Préfet) sont au Tribunal. Luberon Nature appuie ce dernier avec dépôt d'une requête volontaire. À suivre... Il existe une nouvelle demande d'autorisation de compétition pour le 12 Juin prochain, cette fois-ci faite plus dans les règles.

Dans cette affaire nous avons trois actions juridiques en cours : une en contestation d'une nouvelle demande d'homologation et deux qui seront des jugements sur le fond à la suite des annulations des refus de compétition (une sur le site de la Gardi, l'autre dans la vallée du Calavon).

L'audience au sujet de cette dernière était prévue pour jeudi dernier.

BUOUX : Le vallon de l'Aiguebrun

Depuis l'été 2008, nous luttons pour protéger le vallon de l'Aiguebrun à Buoux, à l'endroit où la rivière "la Loube" se jette dans "l'Aiguebrun". Nous y avons convié nos adhérents le 28 décembre afin de faire connaître le lieu. La commune a voté une révision simplifiée du POS en Juillet 2010 avec un projet sur les deux secteurs dits du "Moulin Blanc" et de la "Tuillière". Ce projet semble acceptable, mais, si on lit correctement le règlement, il pourrait permettre à l'avenir une urbanisation importante.

Dans un premier temps nous avons déposé auprès de la Mairie de Buoux, une requête gracieuse pour lui demander d'annuler la révision simplifiée qui nous semble porteuse de risques. Sans réponse, nous avons décidé, avec l'association "Cœur Nature" de Buoux, d'exercer un recours contentieux. Nous avions espéré que face à ce recours, les élus de Buoux seraient ouverts à un arbitrage ; il n'en est rien et nous attendons maintenant le jugement du Tribunal Administratif de Nîmes

GRAMBOIS : Une piste de quads

Nous avons signalé cette affaire en avril dernier. Le projet a été abandonné

EN MATIERE D'URBANISME

SIVERGUES : Construction d'une maison

Le permis avait été donné en juin 2007. Après de nombreuses péripéties (non

respect du PC, suspension des travaux, dépôt de PC modificatif), les travaux ont repris et la maison est pratiquement terminée. Nous avons soutenu les opposants à cette construction et l'Association "l'habitant de Sivergues". Cette dernière a exercé un recours contentieux. Sur les conseils de notre avocat, LN ne se joindra pas à cette action mais fera, le moment venu, une intervention volontaire, pour attirer l'attention du T.A. sur les conséquences environnementales graves entraînées par cette construction.

Par ailleurs, nous appuyons l'Architecte des Bâtiments de France, pour obtenir un classement du site de Sivergues.

MAUBEC : Urbanisation continue

La station d'épuration promise par le Maire de Maubec est terminée. Nous sommes convaincus que sa capacité ne permettra pas de faire face à toutes les constructions déjà en projet aujourd'hui mais permettra à la commune d'en prévoir encore plus. La commune de Maubec est la grande pollueuse du Calavon et nous pensons que les responsables en sont tout à fait conscients.

CABRIERES : La construction de deux résidences Hôtelières "Motel des Oliviers" et "Jardins d'Agape"

Nous avons, avec l'Association Collectif Coustellet Luberon, déposé une requête contre deux P.C. en mai dernier. Parallèlement, le Préfet a demandé le retrait des deux P.C. La Mairie a retiré le P.C. pour le Jardin d'Agape.

Il y a également à Cabrières un projet de construction de 2 maisons que nous avons suivi : P.C. donné- non respecté- un nouveau P.C. modificatif déposé en ce moment est à l'étude auprès de l'A.B.F. Nous attendrons l'avis et jugerons de l'opportunité d'agir ou non. Cette affaire relève d'un problème de voisinage plus que d'atteinte à l'environnement.

APT : Le Hameau du Mayol

Construction d'une résidence hôtelière sur 7 hectares à la place de la colonie de vacances de l'E.D.F actuelle, générant des bâtiments importants, et un agrandissement des voies d'accès etc....

L'enquête publique sur cette affaire a eu lieu en automne 2009.

Les voisins étaient venus nous solliciter mais, après quelques réunions, il était clair que ces derniers comptaient sur nous, sans s'investir eux-mêmes véritablement. L'affaire en était restée là. Depuis, très récemment, un voisin a déposé une requête contentieuse auprès du Tribunal Administratif - dans les temps requis par la loi - et est venu nous voir. De nouveau impliqués dans cette affaire, nous comptons en débattre pour décider si nous allons l'aider en déposant de pair à sa requête, une requête volontaire qui a en principe du poids auprès du Tribunal Administratif

VIENS : Projet de lotissement

Toujours au stade préparatoire, le projet semble moins important que dans sa première version. Pour l'instant, rien ne peut se faire sans une nouvelle station d'épuration et le lieu n'est pas encore

déterminé. Nous suivons cela et avons déjà manifesté notre "étonnement".

Il y a aussi à Viens une curieuse autorisation de ramassage de pierres dans certaines zones. Mais dans l'ensemble, il s'agit de propriétés privées où seul le propriétaire fixe les modalités.

LES AFFAIRES EN PROJET :

Avec l'espoir de les voir se conclure sans intervention de la justice

EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

GRAMBOIS, PERTUIS, LA TOUR D'AIGUES : La déchetterie

Luberon Nature a été alerté par l'association "les Aubions" de Grambois.

Il s'agit du projet d'implantation d'une déchetterie sur la D 956 auprès de la rivière "l'Eze".

Les opposants reprochent au projet d'être dans une zone inondable, très près de la rivière, sur un terrain fait de remblais susceptible de générer des infiltrations dans les nappes phréatiques.

Les intéressés (les Maires de Pertuis, la Tour d'Aigues et Grambois) répondent que c'est le seul endroit proposé à la vente, à peu près à égale distance des trois villages. Nous n'avons pas pris de position définitive dans cette affaire. A priori nous comptons aider les opposants. Nous arrêterons notre mode d'intervention après officialisation du projet et consultation du dossier. Nous avons conseillé aux voisins d'aller voir les responsables de la Communauté de Communes. Intérêt général ou voisinage?

EN MATIERE D'URBANISME

GOULT : le P.L.U et St Veran

Nous avons étudié le nouveau P.L.U – pas encore à l'enquête publique - et le trouvons beaucoup trop "mangeur" de terres agricoles. Les zones urbanisées ou urbanisables ne cessent de croître, encore environ 17 ha au hameau de St Veran qui est menacé de perdre tout son charme si on y ajoute un lotissement de 20 maisons pour commencer, et 20 autres dans le futur. Nous avons fait savoir au Maire notre désapprobation et prendrons les décisions qui s'imposeront au moment où cela risque être nécessaire.

LOURMARIN : Suite d'urbanisation

Un P.C. a été donné dans une zone de jardins protégée. L'Architecte des Bâtiments de France avait refusé le permis et finalement en a accepté un plus modeste. Dommage !....

LAURIS : Projet de lotissement

Situé près du stade, il n'est pas encore sorti officiellement. Si cela se fait, ce serait très dommage pour le village et nous songeons à nous y opposer... à suivre.

EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Affaires rentrées en scène récemment

GRAMBOIS : L'antenne téléphonique

Sollicitée par l'association locale "les Aubions", nous ne pouvons rien faire dans ce domaine ; les décisions sont prises par les responsables de l'Etat. Notre rôle se borne donc à conseiller nos adhérents en ce qui concerne l'action qu'ils peuvent initier.

PERTUIS : Les gens du voyage

Il s'agit d'une aire à réserver aux gens du voyage, qui gêne les voisins. Nous avons été sollicités par l'association ARPE et attendons l'enquête publique avant de décider d'une aide ou non (cela nécessite une modification du PLU)

Il y a aussi à Pertuis une piste de motocross dont on nous a parlé récemment. Nous ne pouvons que donner des conseils aux voisins, à partir de notre expérience de la Gardi à Goult.

GARGAS : Compostage du Chêne

Cela a pris de l'ampleur mais les voisins qui nous ont alertés ont disparu !...

SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE : Projet de photovoltaïque

Il s'agit de deux projets sur une surface de 35 à 70 ha dans un lieu magnifique, en dessous du village ancien classé : l'un sur le territoire de l'OHP et l'autre sur des propriétés privées. Cela se prépare dans le plus grand secret. La raison de proposer ce projet sur un terrain, en partie propriété de l'OHP, est de le présenter comme d'expérience "scientifique". La seule solution pour Luberon Nature est d'obtenir le "classement du site". Les voisins, la S.P.E.F.F (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France) se joignent à nous dans cette démarche.

LAGARDE D'APT :

Projet de photovoltaïque

Nous sommes allés consulter l'enquête publique. Il s'agit d'un projet de révision du PLU, dont l'objectif est la création de 19 ha de panneaux photovoltaïques. Nous avons fait part au commissaire enquêteur de notre ferme opposition à ce projet dont la réalisation entrainerait pour la

commune, une dégradation du paysage alors que la production d'énergie serait insignifiante. Nous avons reçu une réponse circonstanciée du Maire, qui se contente de reprendre les éléments du dossier de l'entreprise intéressée à ce projet. La Commission des Sites a donné un avis défavorable au projet

GAZ DE SCHISTE "Grâce à la manifestation de Fontaine de Vaucluse du 29 janvier le gouvernement vient de prendre la décision de...."!!!!

Le point aujourd'hui : Si cela se fait, le PNRL et chaque commune s'y opposant, nous espérons voir le Luberon protégé.

Dès la première alerte nous avons bougé Et suivons avec attention la suite.

RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Cette année, nous nous sommes rendus à 26 enquêtes publiques

Participation aux commissions départementales : celle des sites est particulièrement importante ; elle prépare l'avis des pouvoirs publics sur les sites et paysages considérés comme intéressants (classés ou non).

Participation au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Vaucluse) organisme à la disposition des personnes qui désirent construire en tant que conseil dépendant directement de M. le Préfet.

Relations avec le PNRL : la Présidente montre notre "ETONNEMENT" quant au comportement du PNRL en particulier au sujet du moto cross. Nous participons à l'organisation des zones Natura 2000. Il y

D. Dereux Battesti
G. Dupoux Verneuil

J.L de Longeaux
S. Madon

C. Woodward

Ione Tézé
La Présidente



PLUS D'INFOS APRES L'ASSEMBLEE GENERALE

Heureuse issue de notre recours contre une révision simplifiée du POS de Cucuron

Le maire de Cucuron, après avoir trouvé un accord avec la Préfecture pour maintenir la maison de retraite à son emplacement actuel, a fait annuler par le Conseil Municipal la révision simplifiée du POS que nous avons attaquée au Tribunal Administratif.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la commune de Cucuron a fait une révision simplifiée de son POS pour rendre constructible une surface de 1,5 hectare prise sur la zone agricole, dans le but d'y construire une maison de retraite. Celle située au centre du village, vétuste, devait être fermée, l'utilisation future de son emplacement n'étant pas précisée. La nouvelle implantation, située en dehors du village présentait l'incon-vénient de consommer du terrain agricole, et surtout celui de dégrader fortement la silhouette du très beau village de Cucuron vu de la plaine de la Durance.

Nous avons au cours de l'enquête publique fait part au commissaire

enquêteur de notre ferme opposition à ce projet. Cela n'ayant eu aucun effet, nous avons exercé un recours gracieux auprès du Maire de Cucuron pour lui demander d'y renoncer. Ce recours a été rejeté et nous avons finalement déposé le 20 avril 2010 un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif.

Apparemment, nous n'avons pas été les seuls à nous opposer au projet et l'Administration Préfectorale est également intervenue, ce qui a conduit à un accord pour que la maison de retraite soit réhabilitée ou reconstruite sur son emplacement actuel. Cette solution nous semble excellente, surtout pour les

pensionnaires qui resteront ainsi au centre du village.

Cependant, cet accord ne semblait pas avoir entraîné le retrait de la révision simplifiée qui rendait toujours constructible les 1,5 hectares sur lesquels aurait pu un jour être édifié n'importe quoi. Nous avons donc maintenu notre recours, ce qui a conduit le conseil municipal de Cucuron à procéder lui-même à l'annulation de la révision, par une délibération du 28 janvier 2011.

Notre demande étant enfin satisfaite il restait un point à régler. Comme il est

d'usage dans ce type d'action en justice nous avons demandé au Tribunal de condamner la commune à nous verser une somme représentant une partie des frais que nous avons engagé. La commune ayant de fait reconnu son erreur et la légitimité de notre action, le Tribunal aurait normalement accédé à notre demande. Mais notre objectif était d'obtenir l'annulation d'une mauvaise décision, pas de pénaliser les contribuables de Cucuron. Nous avons donc renoncé à notre demande d'indemnisation, très heureux d'avoir gagné sur le point principal.

R.S

Les résidences de tourisme de Cabrières d'Avignon. Fin du recours au Tribunal Administratif

Le Tribunal Administratif rejette notre recours contre les permis de construire de Cabrières d'Avignon, mais entérine leur retrait.

Nous avons fait allusion, dans notre numéro 107 de mars 2010, à deux permis de construire accordés en novembre et décembre 2009, par Mme le Maire de Cabrières d'Avignon, pour deux résidences de tourisme situées à 300 m l'une de l'autre, la première de 69 "unités d'hébergement", la seconde de 44. Notons au passage que l'expression "unités d'hébergement" évoque plutôt la gestion d'un troupeau que le tourisme diffus et culturel prôné par la Charte du PNRL....

Nous étions alors intervenus, ainsi d'ailleurs que le Préfet, pour demander au maire de retirer ces permis. Si le maire a ignoré notre recours, il a par contre déféré à celui du Préfet. Cependant les

permis ayant été retirés dans des conditions qui pouvaient être discutées et pour ne pas perdre tout droit d'intervention, nous avons été amenés à déposer, avec l'ACCL, un recours au Tribunal Administratif contre chacun de ces deux permis.

L'affaire vient d'être jugée, et dans les deux cas le Tribunal a considéré notre recours comme irrecevable, mais en même temps il a confirmé le retrait des deux permis. Nous avons donc finalement

satisfaction, tout en ayant conscience que notre combat devra continuer car il y a et il y aura d'autres projets du même type à Cabrières ou ailleurs.

R.S

Les procédures judiciaires concernant le Moto Cross de Goult

Le premier recours du Moto Club de Goult contre un Arrêté Préfectoral, interdisant une compétition dans le lit du Calavon, vient d'être jugé en faveur du Moto Club. Nous intervenons dans les deux autres recours en espérant que le Tribunal tiendra compte de nos arguments



Dans notre dernier numéro nous avons indiqué que Luberon Nature s'était impliqué par trois interventions volontaires dans les trois procédures enclenchées par le Moto Club de Goult et la Fédération Française de Motocyclisme auprès du Tribunal Administratif, en vue de faire annuler les trois arrêtés préfectoraux refusant respectivement le renouvellement de l'homologation du circuit de la Gardi et deux épreuves programmées en mai 2010 sur le circuit

et en novembre 2009 dans le lit du Calavon.

Cette dernière procédure est arrivée à son terme le 21 avril dernier. Le Tribunal a reconnu la légitimité à intervenir de Luberon Nature, mais n'a même pas cité dans son jugement les arguments développés par notre avocat. Il s'agissait pour l'essentiel de l'existence d'un site Natura 2000 sur le lieu de l'épreuve, site dont le Parc Naturel Régional du Luberon revendique la gestion et dont le Président du Comité de Pilotage est le Maire de Goult lui-même ! Le Tribunal, se fondant uniquement sur les arguments donnés par le Préfet dans son arrêté de refus, arguments effectivement un peu courts, et refusant d'en considérer d'autres, à donné satisfaction au Moto Club en annulant l'arrêté préfectoral.

C'est peut être satisfaisant pour le Moto Club, mais glorieux pour aucun des autres protagonistes. Quant à Luberon Nature, il ne peut qu'être consterné par le fait que,

bien que sa légitimité à intervenir soit reconnue, ses arguments ne soient pas pris en compte.

Devant cette situation, il est indispensable que, dans les deux autres procédures, le

Préfet explicite lui-même l'ensemble des raisons qui l'ont conduit à refuser, de façon beaucoup plus détaillée qu'il ne l'a fait dans ses arrêtés.

R.S



VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

Balade du 21 avril



Le jeudi Saint n'était pas forcément une date à laquelle nos adhérents pouvaient se libérer. Nous n'étions pas très nombreux mais ceux qui ont pu se joindre à Rémy Bonnaure en garderont le souvenir d'une journée particulièrement réussie. Des paysages magnifiques... Un pique nique en face d'Oppedette dans un lieu digne d'un décor d'opérette... Une ambiance très joyeuse et des commentaires nous aidant à identifier chaque plante le long des chemins...

Il faudra recommencer.....

Ione.Tézé



ENVIRONNEMENT ET POINT DE VUE

Fondation du Patrimoine

Pour appuyer son action de protection de l'environnement, Luberon Nature s'est intéressé à la démarche de la Fondation du Patrimoine. Créée par la loi du 02 juillet 1996, la Fondation a pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine de "proximité", bâti ou naturel, en identifiant les sites et édifices menacés de dégradation ou de disparition. La Fondation du Patrimoine, organisme indépendant à but non lucratif, assume une mission d'intérêt général en partenariat avec les collectivités locales, les associations, et les entreprises. Elle a été reconnue d'utilité publique par décret le 18 avril 1997. Son implantation nationale s'appuie sur un réseau de délégués départementaux bénévoles.

Les moyens d'action peuvent se résumer à trois types d'intervention

Les aides de la Fondation pour les propriétaires privés

Patrimoine "bâti" : Le label de la Fondation du Patrimoine peut être attribué aux propriétaires privés souhaitant faire une restauration de qualité sur des **bâtiments non protégés**, faisant partie du patrimoine de proximité.

Qui est susceptible d'être labélisé ? Les personnes physiques assujetties à l'Impôt sur le revenu ou les sociétés transparentes (G.F.R, S.C.I, S.N.C...) sous certaines conditions, copropriétés et indivisions.

Les immeubles concernés sont les immeubles visibles de la voie publique particulièrement représentatifs du patrimoine local

- Non habitables situés en zone rurale ou urbaine (pigeonnier, four à pain, tour, moulin, lavoir ...)
- Habitables en zone rurale ou représentatif du patrimoine rural en zone urbaine (maison de village, ferme ...)
- Habitable et non habitable en ZPPAUP (maintenant AMVAP)

Les travaux entrant dans le dispositif portent sur l'**extérieur** du bâtiment (toitures, façades, huisseries...) et doivent avoir reçu l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le propriétaire pourra déduire de son revenu imposable 50 à 100 % du montant TTC des travaux labellisés
Si le propriétaire n'est pas imposable, il pourra bénéficier d'une subvention payée par la Fondation, indépendamment des aides qu'il pourra obtenir par ailleurs.

Aides pour sauvegarder le "patrimoine naturel"

Sont éligibles, après avis de la DIREN, les sites naturels présentant un intérêt environnemental dès lors que ceux-ci ne sont pas les dépendances immédiates et nécessaires à l'habitation principale. Sont principalement concernés, les parcs nationaux, les réserves naturelles, les sites classés, les espaces Natura 2000, les espaces de protection de biotope, les espaces naturels remarquables du littoral.

Sont déductibles les dépenses de restauration des milieux et des paysages (plantations, curage de canaux, entretien de berges et réseaux de gestion de l'eau, élagage d'arbres ...) ainsi que les travaux et aménagements nécessaires à

l'ouverture au public (balisage, aménagement de sentiers ...).

Aides pour financer des projets publics et associatifs

La Fondation du Patrimoine peut participer au financement pour la sauvegarde du patrimoine par le biais de souscriptions. Elle recueille alors des dons. Ce soutien peut aussi prendre la forme de subventions grâce à la mobilisation de mécènes et à l'attribution d'aides financées par une fraction du produit des successions en déshérence.

La Fondation du Patrimoine suscite et organise des partenariats, en travaillant en étroite collaboration avec certains services de l'Etat (DRAC, SDAP, DIREN....)

et passe des accords avec les régions, les départements et les communes ainsi qu'avec les associations locales de sauvegarde du patrimoine bâti et de gestion des milieux naturels.

Elle encourage directement la transmission des métiers et des savoir-faire traditionnels assurant un développement local et la création d'emplois.

Les objectifs de la Fondation du Patrimoine faisant partie des préoccupations de Luberon Nature, nous sommes très heureux de compter parmi nos administrateurs, Danielle Dereux, Déléguée de la Délégation pour le Vaucluse de la Fondation.

D.D-B

Pour joindre la Délégation du Vaucluse, vous pouvez contacter Danielle DEREUX (06 08 51 97 12 elsa5@wanadoo.fr)

Un patrimoine juif exceptionnel en péril à Cavillon

Cavillon a redécouvert l'importance du Patrimoine Juif que recèle la ville, et que son propriétaire, la Fondation Calvet, avait oublié. Un effort important est lancé pour le réhabiliter et l'ouvrir au public.

La revue "Sites et Monuments", organe de communication de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF), a publié dans son numéro 212 de janvier 2011 un texte documenté concernant le danger qui pèse sur le patrimoine juif de Cavillon, dont nous avons ainsi découvert l'importance. Importance patrimoniale car il s'agit de l'un des plus anciens et des plus complets ensembles mobiliers et immobiliers juifs de France. Importance humaine également, car la quasi totalité des lieux de mémoire de la culture juive

commémore des événements tragiques, relativement récents, ou plus anciens. Cavillon semble bien avoir toujours évité ces drames et son patrimoine juif constitue probablement un des rares, sinon le seul, exemples européens témoignant de la vie heureuse d'une communauté juive pendant les nombreux siècles de sa présence dans cette ville.

La SPPEF a bien voulu, et nous l'en remercions, nous autoriser à diffuser auprès de nos lecteurs le texte qu'elle a publié et que vous trouverez ci-dessous.

Nous avons appris très récemment que le promoteur immobilier cité dans ce texte, devant la mobilisation de l'opinion et les multiples réactions, avait retiré son offre, ce qui permet de considérer l'avenir avec un certain optimisme, bien qu'il reste beaucoup à faire pour donner une issue satisfaisante à ce problème.

Extrait de la revue Sites et Monuments n° 212 de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France



Vaucluse

SYNAGOGUE

PÉRIL SUR LE PATRIMOINE JUIF DE CAVAILLON

L'un des plus importants et des plus anciens ensembles patrimoniaux juifs de France se trouve à Cavaillon (Vaucluse). La majeure partie des édifices qui le composent datent du XVIIIe siècle. Cet ensemble est aujourd'hui menacé en grande partie par un projet immobilier de logements.

LE POINT DE VUE DE L'ASSOCIATION KABELLION

L'association Kabellion œuvre pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de Cavaillon.

Cavaillon, ville gallo-grecque, romaine, puis pontificale durant près de cinq siècles, possède un passé riche mais encore trop méconnu.

Un des éléments originaux et forts de ce patrimoine réside en la présence d'une carrière ou ghetto juif parvenue jusqu'à nous quasi intacte. En effet, Cavaillon fut avec Carpentras, l'Isle-sur-la-Sorgue et Avignon l'une des quatre communautés juives des États pontificaux en Provence, bien connues sous l'appellation juifs du Pape.

De cette longue présence, plus rien ne subsiste à Avignon et à l'Isle-sur-la-Sorgue, seuls demeurent la communauté juive de Carpentras et l'ancien ghetto de Cavaillon.

Situé de part et d'autre de la « Rue Hébraïque », ce ghetto conserve son aspect d'origine. Le visiteur peut admirer le puits, une portion de la clôture et l'emplacement des portes, quelques maisons anciennes dont la maison du rabbin et, bien sûr, la très belle synagogue du XVIIIe siècle classée monument historique en 1924. Ce lieu de culte, élevé sur les fondements d'une précédente synagogue du XVe siècle, surprend par la richesse de son décor Louis XV, semblable à celui des églises de la même époque. Au rez-de-chaussée se trouve la boulangerie rituelle du XVIIe siècle et, sous une construction voisine, on peut accéder au mikveh ou bain rituel juif réservé aux femmes, qui date du XIVe siècle et qui a été récemment classé, lui aussi, monument historique.

A ce patrimoine immobilier s'ajoute une quantité de documents et d'objets qui dorment, faute de lieux d'exposition, dans les réserves municipales. Cette collection de

rouleaux, de livres et de mobiliers, représentative de la culture juive – dont une rarissime lampe à huile romaine décorée d'une ménora – enracine dès l'Antiquité la présence juive à Cavaillon.

Afin d'être complet, il convient d'ajouter à cette liste l'ancien cimetière de la communauté, situé extra-muros.

Propriété communale et en parfait état, la synagogue se trouve imbriquée dans un ensemble plus vaste comprenant la maison du rabbin, le mikveh et des bâtiments religieux du XVIIIe siècle, le tout appartenant à la Fondation du Musée Calvet d'Avignon. Celle-ci en est propriétaire depuis 1938 par un legs de la famille Jouve, à charge pour la Fondation de mettre cet îlot à la disposition des Cavaillonnais à des fins culturelles d'intérêt public.

Un tel patrimoine permettrait de créer en ces lieux un grand musée juif ainsi qu'un centre de documentation et de recherche hébraïque méditerranéen.

Hélas ! Ce projet ambitieux et cohérent se heurte à la logique mercantile que poursuit la Fondation Calvet. Non seulement, celle-ci a laissé le patrimoine qui lui fut confié à l'abandon, mais elle souhaite aujourd'hui le vendre à un promoteur immobilier à seule fin - comme on peut le voir sur son site Internet - de réaliser une opération financière en construisant un immeuble de 32 logements.

Cette aliénation porterait un préjudice irrémédiable à la cohérence du site et priverait Cavaillon d'un axe de développement prestigieux. Juridiquement contestable, ce projet est pour nous une offense à la mémoire des donateurs. Il

s'agit surtout d'une attitude inadmissible venant d'un organisme à vocation culturelle et historique.

Conscients de l'intérêt inestimable de ces immeubles, les Cavaillonnais ne se laisseront pas déposséder de ce patrimoine unique.

Nous appelons toutes les personnes sensibles au combat que mène notre association Kabellion pour la sauvegarde de ce patrimoine à écrire à la SPPEF pour recevoir la « pétition pour le sauvetage du patrimoine juif de Cavaillon ».

Robert SADAILLAN

Vice-président de l'association Kabellion.

Au moment où nous mettons sous presse, l'association Kabellion a reçu le soutien du Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme à Paris et de l'Association Culturelle des Juifs du Pape (ACJP) dans le Vaucluse.

LE POINT DE VUE DES ÉLUS DE CAVAILLON

« Ma résolution s'est affirmée de plus en plus de consacrer à des œuvres d'intérêt public les biens que je dois au travail et à l'économie de mes parents. Pour en assurer la réalisation, j'ai songé à la personne morale du Musée Calvet d'Avignon, qui a reçu déjà de nombreux legs conditionnels et qui a rempli avec conscience les charges qui lui étaient imposées. »

Ainsi s'exprimait Michel Jouve en 1924, attaché à la préservation du patrimoine, conscient de l'intérêt public, et confiant en la bonne gestion de la Fondation Calvet pour l'important legs qui lui était consenti.

Aujourd'hui, l'héritage de la famille Jouve s'est fortement réduit et la maison Jouve de la place Castil - Blaze tombe en ruine.

La Commune de Cavaillon se doit de faire honneur à la mémoire de la famille Jouve, dont les trois derniers représentants furent d'ardents défenseurs du patrimoine local.

L'état alarmant de l'ensemble des espaces et mobiliers délaissés par la Fondation témoigne de son désintérêt, alors qu'elle a pour vocation de préserver, mettre en valeur le patrimoine de ses donateurs et le mettre à disposition du public.

Histoire d'une famille, histoire d'un site exceptionnel évoquant la vie de la communauté juive, riche d'espaces témoignant de sa vie collective (bains rituels, boulangerie, synagogue) et de maisons révélant les conditions de la vie domestique à l'époque de la carrière, cet ensemble est la mémoire d'un passé auquel la Commune de Cavaillon est attachée et qui mérite l'attention de tous.

Tous ensemble, associations, élus et défenseurs du patrimoine, nous pouvons œuvrer pour défendre cette richesse unique et obtenir que ce lieu de mémoire soit préservé.

La mairie de Cavaillon entend tout faire pour sauvegarder ce qui est peut-être le seul exemple européen témoignant de la vie heureuse d'une communauté juive pendant tout le temps de sa présence sur notre sol.

Annie STOYANOV

Adjointe à la culture, au patrimoine et au tourisme du député-maire de Cavaillon.